

Karim Tabbou pourrait être libéré ce mardi

Le coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS), M. Karim Tabbou pourrait retrouver demain mardi 30 juin, sa liberté, a-t-on appris d'un cadre de son parti qui s'est exprimé sous couvert de l'anonymat.

En effet, la chambre pénale de la Cour d'Alger donnera demain, sa réponse sur la requête relative à l'examen de la difficulté d'exécution déposée par les avocats de Tabbou . En d'autres termes, les trois magistrats de cette chambre décideront si Karim Tabbou restera en prison ou sera libéré en attendant que la Cour suprême statue sur la peine d'un an de prison ferme prononcée le 24 mars dernier, par la Cour d'Alger contre Tabbou.

Contactée par nos soins, l'avocate Zoubida Assoul a confirmée l'information. « Effectivement, la chambre pénale de la Cour d'Alger donnera le mardi 30 juin, sa réponse à notre requête », a-t-elle affirmé. Pour elle, si les juges appliquent la loi, Karim Tabbou retrouvera sa liberté demain mardi. « Il est clair que si les juges appliquent la loi, Karim Tabbou quittera mardi la prison », a-t-elle dit.

Elle fait savoir, par ailleurs, que les avocats ont décidé de boycotter la chambre pénale de la Cour d'Alger pour protester le fonctionnement de cette dernière.

Il y'a lieu de rappeler sur le sujet que l'Algérie a été saisie par les rapporteurs spéciaux de Haut commissariat des Nations Unis aux droits de l'homme sur l'affaire de Karim Tabbou.